



L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE CONTENTIEUSE

Structure du contentieux et compétence des juridictions administratives

Objectif

Faire le point sur ces notions essentielles de la procédure administrative contentieuse que sont notamment les différents types de recours contentieux ou la répartition des compétences. Tel est l'objectif de ce séminaire e-learning consacré à la structure du contentieux administratif et à la compétence des juridictions administratives qui présente synthétiquement l'ensemble des changements récents intervenus dans ce domaine. Ce séminaire de 10 heures de formation de la série « L'Essentiel de la Procédure administrative contentieuse » constitue ainsi un moyen idéal de mettre à jour ses connaissances afin de maîtriser parfaitement les notions fondamentales qui régissent la structure du contentieux administratif et la compétence des juridictions administratives.

Programme détaillé

Partie 1 : Maîtriser la structure du contentieux administratif

- Différents types de recours contentieux (excès de pouvoir, pleine juridiction, contentieux des poursuites)
- Régime de la coexistence entre le recours en excès de pouvoir et le recours de plein contentieux (ouverture du REP contre les actes détachables d'une opération relevant du RPC, substitution du REP au RPC et relais du REP par le RPC)

Partie 2 : Faire le point sur la compétence des juridictions administratives

- Répartition des compétences entre juridiction administrative et

- judiciaire (critères de répartition, contentieux réservé à la juridiction judiciaire, dérogations d'origine législative, conflits de compétence)
- Répartition des compétences au sein de la juridiction administrative (principe de répartition, compétence matérielle et territoriale)



Formation animée par

Pierre-Yves Nauleau

Avocat à la cours
et chargé d'enseignement
Université Paris 13

Tarif : 325€



Période
Du 1 juin 2020 au
31 mai 2021



Durée
10 heures de formation



Public
Avocats, Notaires,
Juristes, Agents



Niveau
Perfectionnement



Formation
E-learning





L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE CONTENTIEUSE

Structure du contentieux et compétence des juridictions administratives

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
e-learning@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

Ville

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

CP

Tarif : **325€ TTC**

- J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

À réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la for-

mation, une attestation de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir «Période» dans la description du module e-learning).

Rétractation

Conformément à la réglementation en vigueur, le client dispose d'un droit de rétractation. Toute annulation d'inscription doit être adressée à Pro-Barreau par courrier au plus tard quatorze jours

calendaires après réception par le client de la confirmation d'inscription. L'inscription ne peut plus être annulée après que le client a commencé sa formation en faisant usage du mot de passe et de l'identifiant qui lui ont été attribués afin d'accéder à l'espace e-learning sécurisé du site Internet de Pro-Barreau.

